

A St Just le 12 novembre 2020.

COVID-19 : Un virus au service de la direction !

CONFINEMENT : ENFER POUR LES UNS...
PARADIS POUR LES AUTRES!!!



Depuis l'annonce de « la seconde vague », la direction n'a qu'un mot à la bouche : « *les salarié.es portent mal le masque* » ! Elle qui se dit prévenante envers ses salarié.es fait sans cesse les leçons de morale qui l'arrangent : « *portez bien le masque, respectez les distanciations sociales, n'allez pas aux accès fumeurs...* » Alors que d'un autre côté elle a eu bien du mal à proposer le

télétravail aux salarié.es des services périphériques qui étaient demandeurs ! Quant à la recommandation gouvernementale de décaler les horaires de pointage, la direction préfère y répondre par l'achat d'une nouvelle badgeuse. Ainsi, plutôt qu'un groupe de 40 personnes agglutinées sur un point, nous en aurons deux de 20. **Deux clusters c'est mieux qu'un, non ?** La CGT DS Smith St Just reste, elle, sur sa position : **il faut décaler les horaires de pointage comme en mars !**

La direction qui se dit respectueuse des règles va même encore plus loin. Elle veut que la prochaine réunion du **CS2E** se tienne avec un maximum de 6 personnes, comme le prévoirait soi-disant le gouvernement. Elle préconise donc d'inviter 2 membres de la direction (le directeur et la RH région Nord), un élu CGT, un élu FO et deux élus CFDT.

Autant dire que la direction est totalement décomplexée et ne doute de rien !

Le protocole sanitaire établit que **les réunions de toutes natures, à caractère professionnel, ne sont pas interdites malgré le nouveau confinement annoncé fin octobre**. Au pire, la direction peut toujours organiser ces réunions en visioconférence s'il est le souhaite et qu'elle est bien pris soin de vérifier que tous les élus soient correctement équipés.

Quant à l'organisation de ces réunions, n'en déplaise à la direction, aux dernières élections la **CGT DS Smith S^t Just** a obtenu cinq sièges sur dix, c'est-à-dire 50 % ! Il est donc hors de question que notre organisation syndicale se retrouve en minorité dans les réunions de **CS2E**. Il est plutôt légitime qu'elle ait la moitié des sièges, **pas moins !**

Et si la direction voulait réellement limiter le nombre de membres présents, pourquoi invite-t-elle la RH région Nord ? Cette personne n'a aucune légitimité pour pouvoir siéger dans cette instance. Certes, le président du **CS2E** a le droit d'être accompagné de trois collaborateurs (c'est le seul moment où le code du travail parle de collaborateur, c'est sûrement un signe...), mais juridiquement ceux-ci doivent faire partie de l'entreprise dans laquelle le **CSE** a été créé.

Pour finir, la direction, qui se veut extrêmement protectrice avec les salarié.es, a-t-elle pensé à informer le médecin du travail du nombre de cas de COVID-19 qui se sont déclarés ces derniers jours ? Il y a fort à parier que non, car sur 7 jours glissant nous avons eu plus de 3 cas sur le site de DS Smith S^t Just et rien n'a été entrepris alors que notre site devrait être considéré comme « CLUSTER » selon la définition de l'ARS (Agence régionale de santé) ! Mais il apparait évident que la direction préfère privilégier la protection des finances de l'entreprise plutôt que d'assurer, comme le prévoit la loi, **la protection de la santé des salarié.es !**

Il va vraiment falloir que la direction arrête de prendre les élu.es **CGT DS Smith S^t Just** pour les derniers des imbéciles !

La CGT DS Smith S^t Just.